1^e réunion post-CIRE

Sont présent.es

- Achille Balaguer
- Yanis Bendjelal
- Marion Taveau
- 1 membre anonyme

Objectifs:

- Choix du nom de l'association succédant au CIRE (Collectif Interfacultaire de Réflexion sur les ECOS)
- Détermination des objectifs et moyens d'action de l'association
- Répartition des tâches

De manière à rester proche du nom "CIRE" qui est maintenant bien identifié parmi les étudiants, nous avons choisi le nom "CIREM" pour Collectif Interfacultaire Représentant les Externes en Médecine.

Le contexte de création de cette association est la défaillance majeure du seul syndicat existant jusque-là, l'ANEMF, alors que sont instaurés pour la première fois lors du concours national de l'internat des ECOS classant. Ces derniers entrainent, de façon démontrée et systématique, une perte d'égalité des chances et la nécessité d'un combat juridique.

Nous avons donc décidé que le CIREM aurait 2 rôles majeurs :

- La **représentation** des étudiant.es
- Le **soutien** des étudiant.es

La représentation sera effective grâce à l'élection du bureau par l'ensemble des adhérents pour un mandat de 6 mois renouvelable une fois. De manière à être en capacité de comprendre les problématiques liées à l'externat, les membres du bureau devront être eux-mêmes externes ou néo-internes. Les élections seront réalisées tous les 6 mois grâce à un système en ligne. Nous envisageons de "doubler" voir "tripler" certains postes du bureau afin de rendre la charge de travail compatible avec l'externat (par exemple : 3 VP communication). Il a également été décidé que les membres n'ayant pas encore passé les ECOS peuvent, s'ils le souhaitent, maintenir leur anonymat vis-à-vis du public (mais pas vis-à-vis du bureau) de façon à se protéger jusqu'au passage de l'oral. Les 3 postes clés, à savoir Président.e, Trésorier.e et Secrétaire, ne peuvent cependant être exercés par des membres anonymes. Dans l'idéal, nous souhaiterions avoir des représentant.es locaux dans

chaque faculté, élu.es lors d'élections tous les 6 mois. Nous avons choisi que pour ce premier mandat de minimum 6 mois et maximum 1 an, les 3 postes clés seront portés par des membres fondateurs. Les autres postes seront ouverts à tout externes souhaitant rejoindre le bureau. Nous avons évoqué la crainte de voir arriver au fil des mandats des profils "politiques", que nous tenons responsables des défaillances de l'ANEMF. Pour s'en prémunir, nous avons décidé que les **membres fondateurs du CIREM** ainsi que tous les **anciens membres du bureau** pourraient demander, s'ils en ressentent le besoin, des **sondages** auprès des adhérents.

Le **soutien** sera d'abord **juridique** : demande d'avis, réalisation de recours, paiement de frais d'avocat.e... Ces frais ne doivent pas être un frein à aux étudiants souhaitant légitimement engager une action juridique, et nous voulons mettre en place un moyen d'assumer collectivement ces coûts. A terme, nous souhaitons également mettre en place un système de **solidarité** grâce aux cotisations, c'est-à-dire pouvoir redistribuer l'argent récolté à des externes traversant une période d'insécurité financière majeure.

Nous avons fait le choix, pour les raisons citées ci-dessus, que le CIREM serait une association cotisante. L'adhésion sera de 10€ par étudiant.e pour une durée d'un an. Les actions que nous souhaitons mettre en place ne seront possibles, tant du point de vue de la représentation que du soutien juridique et financier, que si les adhésions représentent une proportion non-négligeable des 3 promotions d'externes. Nous souhaitons une transparence totale vis-à-vis des montants récoltés : un compte en banque dédié sera ouvert avec la publication d'un bilan mensuel expliquant l'utilisation des fonds.

Nous nous sommes réparti certaines tâches :

- Recherche pour la rédaction des statuts officiels et la déclaration de l'association (/!\ adresse postale nécessaire) → Marion
- Création d'un logo → Marion
- Création d'un site internet → Yanis
- Demande des autorisations d'utilisation des données récoltées lors du post-ECOS pour en permettre l'utilisation par les externes réalisant un recours -> Yanis
- Rédaction du CR de la réunion → membre anonyme

Il faut maintenant également :

- Se répartir les 3 postes clés du bureau : Président.e, Secrétaire et Trésorier.e
- Publier sur Facebook pour informer des avancées de l'association et proposer aux externes intéressé.es de nous rejoindre

CIREM - Collectif Interfacultaire Représentant les Externes en Médecine





